



Bulletin Municipal, 24 avril 2020

La municipalité vous rappelle :

- Que la **conduite de véhicules hors route** est interdite sur toutes les routes, rues et chemins de son territoire. Encore trop souvent, des plaintes sont déposées pour bruits excessifs et conduite dangereuse de la part de conducteurs de moto quad et motocross. Mais peu importe le véhicule, soyez prudent, respectez les limites de vitesse, la signalisation et les autres usagers de la route.
- Que **les lingettes désinfectantes, ou de style chiffon J (shop towel)** ne vont pas aux toilettes! Les stations de pompage des eaux usées de Sabrevois sont régulièrement obstruées par des lingettes humides jetables qui ont été disposés dans la toilette plutôt que dans la poubelle.
Elles ne se désintègrent pas comme le papier hygiénique, voilà pourquoi elles obstruent ainsi les pompes, même si certains produits ont la mention biodégradable. Elles ne sont pas déchiquetées par les stations de pompage car elles sont trop épaisses.
Le fait de jeter dans les toilettes des lingettes humides ou tout autre produit à l'exception faites du papier hygiénique, engendre des coûts supplémentaires pour le déblocage et le nettoyage récurrents des stations de pompage.
- Qu'il est interdit de faire **des feux à ciel ouvert**, de broussailles et/ou de feuilles, de déchets, de matériaux de construction sur les propriétés résidentielles. Seuls les feux de camp sont permis dans un foyer conçu à cet effet et muni de grilles de protection et d'une cheminée, sous la surveillance du propriétaire et de façon sécuritaire afin de ne pas incommoder le voisinage. **En cas d'intervention du service des incendies, les frais vous seront facturés.**
- Que pour être au courant des dernières informations de la Municipalité, vous pouvez vous référer à notre site internet www.sainte-anne-de-sabrevois.com. Vous y trouverez, notamment, un nouvel onglet : **Covid-19** avec de l'information utile sur la pandémie régulièrement mise à jour. Aussi, à partir de l'onglet « Système d'Alerte et de Notification » vous pouvez vous inscrire et recevoir nos alertes par téléphone, courriel ou message texte.

La municipalité vous informe :

Le niveau de la rivière Richelieu est actuellement stable et sous le seuil minimal d'inondation. Dans ce contexte favorable, aucune intervention n'est présentement nécessaire et aucune n'est anticipée d'ici à la fin de la période de crue des eaux. Cependant, soyez assurés qu'advenant tout changement des conditions présentes, votre municipalité sera en mesure d'enclencher ses mesures d'urgence. Et vous, seriez-vous prêt? Pour vous y aider, nous avons déposé, sous l'onglet ALERTE de notre site internet, un document intitulé: AVANT PENDANT APRÈS UNE INNONDATION. Il vous informe sur les mesures à prendre en cas de sinistre.

Grâce à votre participation à la collecte de compostage, vous pouvez, dès aujourd'hui, vous procurer du compost **gratuitement** au garage municipal (1186, 28^e avenue) Tous à nos jardins !!! Notez, qu'il est offert pour un usage résidentiel seulement et que nous vous demandons de limiter vos quantités afin que la majorité des citoyens puisse en bénéficier.

La bibliothèque, est obligatoirement fermée, les prêts de livres entre Biblios sont suspendus ainsi que la livraison physique aux particuliers, Il n'y a donc aucun service local. Par contre, une multitude de services en ligne demeurent accessibles pour nos citoyens.

Inscrivez-vous au site <http://www.mabibliotheque.ca/monteregie>

Sous l'onglet catalogue, vous trouverez une foule d'activités ainsi que des livres numériques.



*****La prochaine assemblée** du conseil municipal aura lieu le 4 mai prochain.

Malgré qu'elle se déroule à huis-clos, vous pouvez nous faire parvenir vos commentaires, suggestions et/ou questions et celles-ci y seront soumises.

Vous pouvez nous les transmettre par téléphone au 450 347-0066 ou par courriel à info@sabrevois.info

Propriétaire de chiens, Le nouveau règlement provincial vous concerne.

Un nouveau règlement prévoit désormais des règles minimales qui s'appliquent partout au Québec.

De son côté la municipalité va déposer, le mois prochain, son nouveau règlement d'application de la loi afin de mieux encadrer la gestion des chiens sur son territoire.

Voici les grandes lignes de ce que ce règlement prévoit :

Attacher son chien

Les chiens doivent toujours être maintenus en laisse dans les lieux publics. Cette laisse doit mesurer 1,85 mètre ou moins. Si le chien pèse 20 kg et plus, il doit aussi porter un licou ou un harnais. Le propriétaire doit s'assurer du confinement de son animal sur son terrain

Si vous ne respectez pas ces règles, vous risquez une amende allant de 500 \$ à 1 500 \$.

Enregistrer son chien

Si vous êtes déjà propriétaire d'un chien, vous devez l'enregistrer auprès de votre municipalité. Une nouvelle procédure sera mise en place et vous sera communiquée sous peu.

Votre chien devra porter en tout temps la médaille que la municipalité vous aura remise lors de l'enregistrement. S'il n'a pas sa médaille, vous risquez une amende allant de 250 \$ à 750 \$.

Déclarer un chien potentiellement dangereux

Les vétérinaires se doivent de signaler un animal qui a infligé des blessures à une personne ou un autre animal. La municipalité, quant à elle, peut, lorsque des circonstances le justifient, ordonner une évaluation, interdire la possession ou exiger l'euthanasie d'un chien.

**La municipalité vous
dit MERCI**

Un **Merci tout spécial** à la personne qui, déguisé en Lapin de Pâques, a paradé dans nos rues pour le plus grand bonheur des petits et des grands.

Merci à tous ceux qui respectent les consignes de distanciation dans les lieux publics
Il serait dommage de devoir fermer nos parcs...

Un **Gros Merci** aux bénévoles. Merci à tous ceux qui donnent de leur temps et de leur amour d'une façon ou d'une autre. **Merci** à ces personnes qui ont choisi, généreusement, de s'impliquer afin d'aider leur prochain. Si vous aussi voulez faire partie du mouvement, le Centre d'Entraide d'Henryville a besoin de vous. Démontrez votre intérêt en appelant au 450 299-1117. Si cela vous est possible, ils ont un criant besoin de dons.

L'Équipe Jacques Lavallée